MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2025 – 167

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20251218-D2025167-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
12/12/2025

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 23
Présents	……. 19
Votants	……. 22

Objet :

FINANCES

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Daniel BARRE - Marie-Laure PONDARD - Philippe ELLEOUET - Didier LE STUNFF - Nathalie MORICE - Philippe RENAUD - Marie-Armelle JOLLY - Gilbert GUÉRIF - Joël CRUBLET - Hervé BÉRARD - Marie-Christine PRAUD - Christine CHÉRAUD - Patrick FONTAINE - Françoise GUYOT - Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU, Jacques FRANÇOIS, Philippe THOMAZO et Jean-Marc CARREAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Jean-François HÉLIN ayant donné procuration à M. Philippe ELLEOUET
Mme Marine GOYON ayant donné procuration à M. Françoise GUYOT
Mme Dominique HEMERY ayant donné procuration à Mme M-Laure PONDARD
Mme Maryse ROYER

SECRETAIRE : Madame Christine CHÉRAUD

2025. 167 / TARIFS COMMUNAUX 2026: main d'œuvre municipale et matériel

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir en 2026, les tarifs de main d'œuvre municipale et matériel indiqués ci-après :

Main d'œuvre, avec ou sans matériel	**TARIFS HORAIRES**
Agent municipal	40 €
Camion avec chauffeur	70 €
Tracteur avec chauffeur	70 €
Balayeuse avec chauffeur	75 €
Tracteur attelé (remorque, élagueur…) avec chauffeur	80 €
Tractopelle avec chauffeur	80 €
Grille d'exposition	1.50 € par grille

Ces tarifs de main d'œuvre servent de base dans le calcul des travaux en régie (projets d'investissements communaux réalisés par les agents de la Commune).
Ils peuvent également être utilisés, en cas de besoin, pour la facturation auprès des tiers.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,
Daniel BARRE